

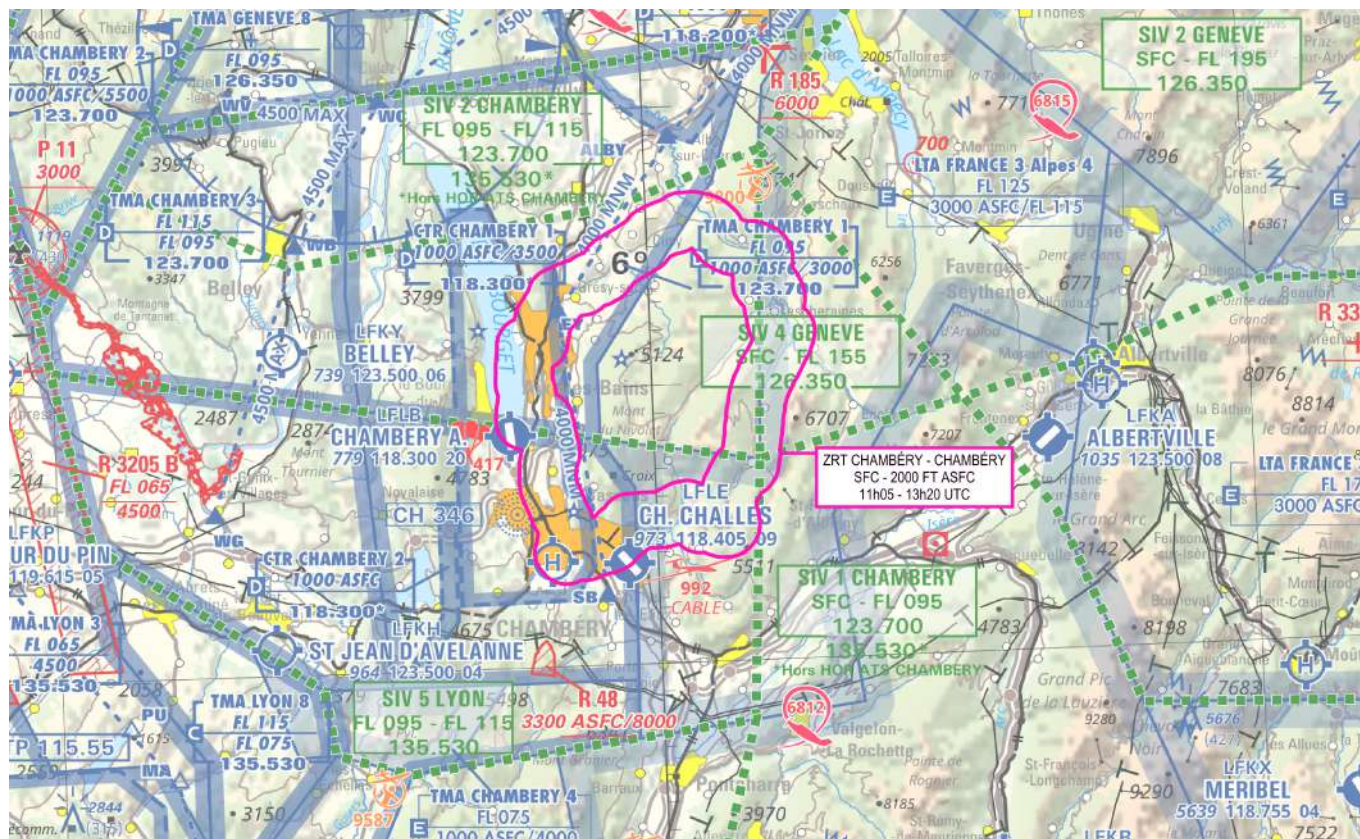
Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) pour la 17ème étape du Tour de France cycliste 2026

En vigueur : Le mercredi 22 juillet 2026

Lieux : FIR : MARSEILLE LFMM - AD : CHAMBERY AIX LES BAINS LFLB , CHAMBERY CHALLES LES EAUX LFLE

CE SUP AIP ANNULE ET REMPLACE LE SUP AIP 138/2026.

ETAPE 17 ZRT CHAMBERY - CHAMBERY



Extrait carte 1 / 500 000 IGN/ OACI - Edition 2026

ACTIVITÉ

Dispositif aérien assurant la retransmission de l'étape n°17 CHAMBERY - VOIRON (ZRT sur portion étape CHAMBERY - CHAMBERY)

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT CHAMBERY - CHAMBERY

- Le 22 juillet 2026 de 1105 à 1320

INFORMATION DES USAGERS

- CHAMBÉRY INFO : 123,700 MHz
- GENÈVE INFO : 126,350 MHz
- MARSEILLE INFO : 124,500 MHz
- CHALLES LES EAUX A/A : 118,405 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux espaces aériens non contrôlés avec lesquels elle interfère ou coexiste avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG VFR et CAM :

Contournement obligatoire sauf pour :

- Les aéronefs accrédités par l'organisation du Tour de France ;
- Les aéronefs d'Etat en mission de sûreté aérienne ;
- Les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la ZRT

CAG IFR :

Sur autorisation et selon les instructions de l'organisme rendant les services de la circulation aérienne.

SERVICES RENDUS

Dans les parties de la ZRT qui coexistent aux portions d'espaces aériens contrôlés : les services de contrôle, d'information de vol et alerte sont rendus.

Dans les parties de la ZRT qui se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés : les services d'information de vol et alerte sont rendus.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT CHAMBÉRY - CHAMBÉRY****LIMITES LATÉRALES**

1 NM de part et d'autre de la route:

CHAMBÉRY

D991-SONNAZ

CHAMBÉRY

VIVIERS DU LAC (D991-D17-D17 B)

D17 B Carrefour D17 B-D1201

D1201 TRESSERVE

AIX LES BAINS

GREZY SUR AIX (D1201-D911)

D911 La Verdasse (ENTRELACS)

Côte de Bassa

CUSY

Martinod (ALLÈVES)

D912 LESCHERAINES (D912-D59)

D59 Rossillon

AILLON LE JEUNE (D59-D206)

D206 Mas Dessous

THOIRY

SAINT JEAN D'ARVEY (D206-D912)

D912 Tunnel de Plamaz

LA RAVOIRE (D912-D11-D1006)

D1006 BARBERAZ

CHAMBÉRY (D1006-VC-D1006)

LIMITES VERTICALES

SFC / 2000 ft ASFC

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les usagers aériens sont invités à consulter quotidiennement les informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Activités suspendues pendant l'activité de la ZRT concernée :

- parachutages 417 CHAMBERY
- voltige 6809 CHALLES LES EAUX
- treuillage 992 CHALLES LES EAUX